

**BARREAU DE
CHARLEROI**

Didier DE DECKER
Cindy HENDRICKX
Marine VALISSANT
Avocats associés

Thierry AUTMANS
Etienne JAUMAIN
Véronique RECLOUX
Aurélié NOËL
Sarah VAN BENEDEEN
Avocats

Rue Trieu du Charnoy 75
6280 Gerpinnes

Tél. 071 33 32 30
Fax 071 53 39 20

info@dh.email
palermo.avocat@skynet.be
www.dh.legal

BAREME D'HONORAIRES ET DE FRAIS**I. LES FRAIS**

Les frais administratifs comportent les frais d'ouverture du dossier, de rédaction et d'envoi de courriers ou d'écrits de procédures, les frais de déplacement, les photocopies, etc.

Les frais de justice sont liés à l'introduction, au suivi et à l'exécution d'une procédure judiciaire. Il s'agit des frais d'huissier de justice (généralement directement facturés par l'huissier au client), des frais de greffe, des frais de délivrance de documents d'état civil, etc.

Les frais détaillés ci-après s'appliquent pour tous les dossiers du cabinet sauf convention contraire conclue avec le client.

1. Frais administratifs / secrétariat

Il s'agit de frais fixes communs à tous les dossiers

• Ouverture de dossier	50,00 €
• Dactylographie de courrier	7,50 €
• Photocopies	0,25 €/page
• Dactylographie d'écrits de procédure	10,00 €/page
• Déplacement	0,60 €/km
• Forfait téléphone	12,50 €/an
• Forfait copies	12,50 €/an
• Droit d'archivage	50,00 €

2. Frais postaux et de justice

Frais propres à chaque dossier.

II. LES HONORAIRES

La rémunération de nos services est annoncée et convenue avec nos clients en début de mission sur base d'un tarif horaire tenant compte de l'expérience de l'avocat traitant le dossier, l'importance du litige, l'urgence et la difficulté de la mission qui lui est confiée.

Elle couvre l'ensemble des prestations à effectuer ainsi que les frais de gestion du dossier.



Le client est invité à verser des provisions au fur et à mesure des prestations et est tenu informé de la situation financière de son dossier.

Dans les procédures judiciaires et les négociations, un *success fee* (honoraire de bon résultat) est généralement convenu avec nos clients complémentirement aux honoraires fondés sur le tarif horaire tel que décrit ci-dessus. Les honoraires comprennent également les frais administratifs et de justice.